

COUVERTURE RENITA INHOUSE





CRITÈRES D'ENTRÉE POUR LES BÂTIMENTS





La couverture **RENITA Inhouse** vise à garantir la continuité des communications des services de secours et de sécurité à l'intérieur des bâtiments, en particulier dans les zones où la couverture radio depuis l'extérieur n'est pas suffisante.

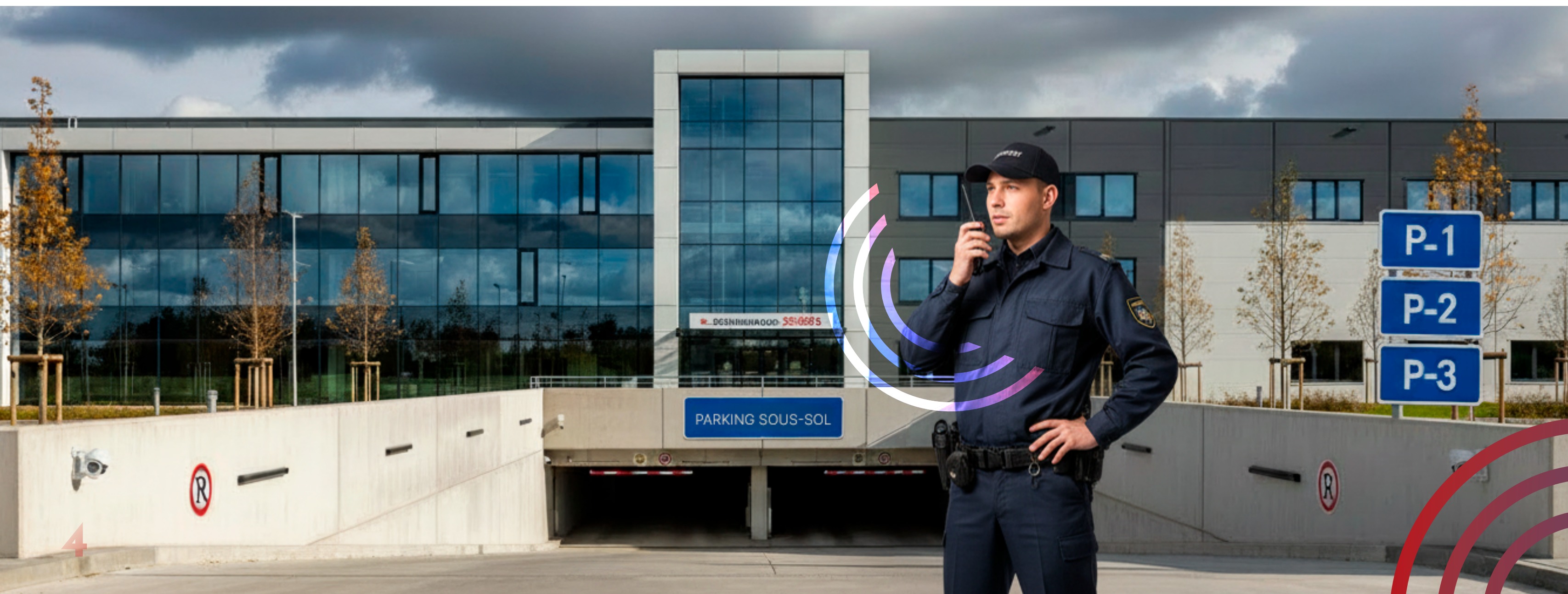
Afin de déterminer si un bâtiment est concerné, des **critères d'entrée précis** ont été définis.

Couverture radio intérieure
dédiée aux services de secours
et de sécurité





1 LES CRITÈRES POUR IDENTIFIER LES BÂTIMENTS CONCERNÉS





POURQUOI LES CRITÈRES?

Les critères d'entrée concernent les bâtiments dont les dimensions ou la structure peuvent **affecter la transmission des fréquences radio.**

Ces critères ont été définis pour **garantir une communication fiable et continue des services de secours et de sécurité à l'intérieur des bâtiments**, notamment dans les zones profondes ou difficilement accessibles.

Ils constituent la première étape permettant d'orienter les propriétaires et exploitants vers les solutions de couverture adaptées, en conformité avec les prescriptions en vigueur.

Un bâtiment est concerné dès lors qu'il remplit les deux critères suivants :

CRITÈRE 1:

Les bâtiments sont soit:

- des établissements classés (ITM),
- dédiés à l'enseignement secondaire ou universitaire ou
- des bâtiments étatiques.





CRITÈRE 2:

EMPRISE AU SOL > 2 500 M²

Les bâtiments dont l'emprise au sol **est supérieure à 2 500 m²** doivent faire l'objet d'une attention particulière.

PLUS D'UN SOUS-SOL

Les bâtiments comportant **deux niveaux de sous-sol ou plus** sont également concernés par les critères d'entrée.

Les sous-sols sont des zones où la couverture radio extérieure est généralement inexistante.

Une solution RENITA Inhouse permet d'assurer la transmission des communications jusque dans ces niveaux, indispensables lors d'interventions de secours. Au-delà de cette surface, la taille du bâtiment et les matériaux utilisés peuvent entraîner une atténuation du signal radio.



Couverture radio intérieure
dédiée aux services de secours
et de sécurité



LES CRITÈRES EN RÉSUMÉ

Un bâtiment est soumis à une analyse dans le cadre de RENITA Inhouse si :

- **est un établissement classé, est dédié à l'enseignement supérieur/universitaire ou un bâtiment étatique**

et

- **son emprise au sol dépasse 2 500 m² et/ou il comporte au moins deux sous-sols.**

Dès que les deux critères sont remplis, une démarche spécifique doit être envisagée afin de garantir une couverture radio adaptée.



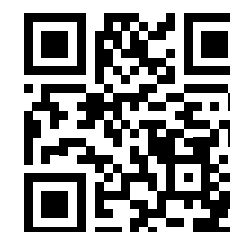
2

LE BESOIN DU CGDIS

Le Guide Couverture « RENITA » du CGDIS se base sur les différents types d'exploitation tels qu'ils sont décrits dans les **prescriptions prévention incendie** de l'ITM.

Le besoin en nombre de canaux de radiocommunication du CGDIS est déterminé par le type d'exploitation respectif et renseigné dans le chapitre 3 « Solutions de couverture radio » du guide Couverture « RENITA ».

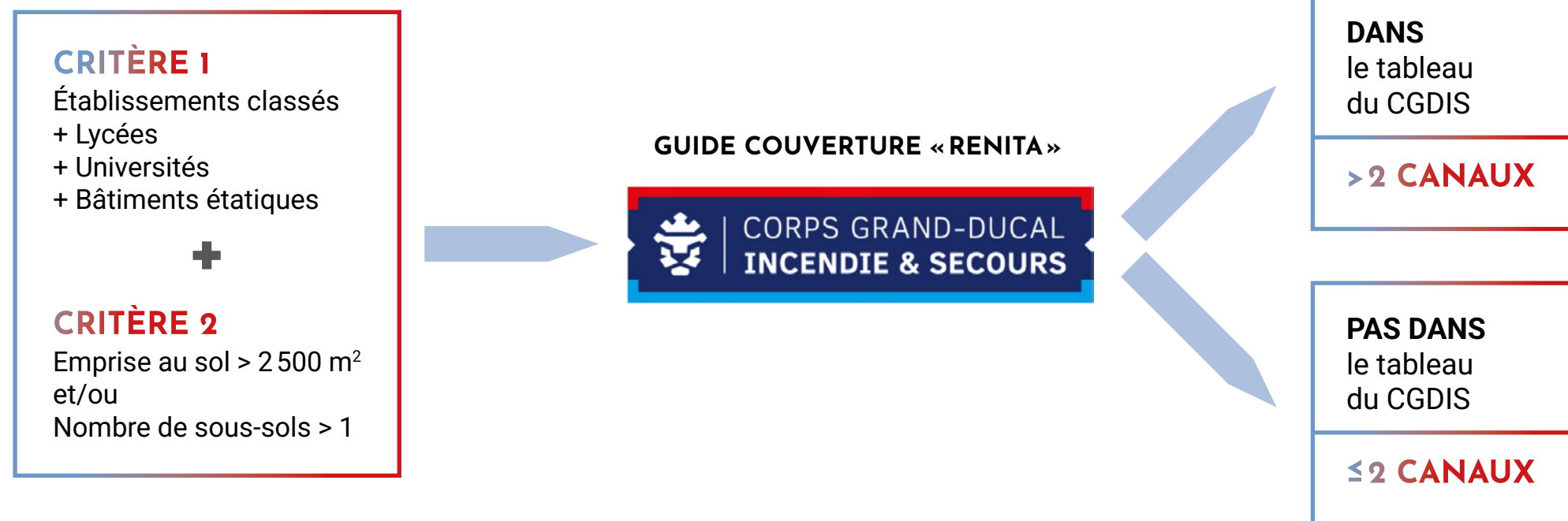
Prévention incendie sur <https://112.public.lu/>





Pour les types d'exploitation repris dans le tableau,
il faut garantir > 2 canaux de radiocommunication.

Pour tous les autres bâtiments,
il faut garantir ≤ 2 canaux de radiocommunication.

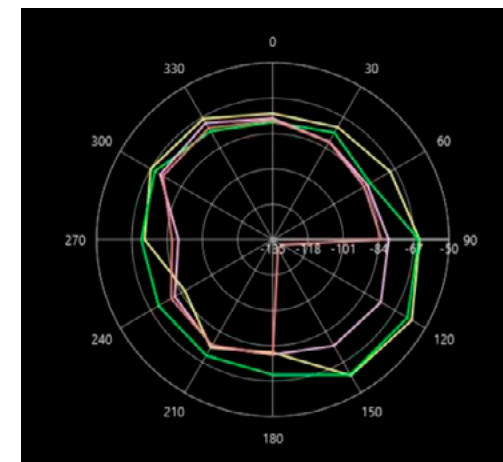




MESURES PRÉLIMINAIRES

Des mesures préliminaires sont nécessaires si le besoin du CGDIS indique >2 canaux. La mesure panoramique est définie dans le chapitre 13.6 du Mémento tout comme la mesure de couverture optionnelle dans le chapitre 13.4.

RENITA
Couverture
Floor -3
11.06.21
Anritsu LMR
Channel Scanner
Channel Power
dBm
-80,00
-87,00
-95,00
Generated by RENITA



Couverture radio intérieure
dédiée aux services de secours
et de sécurité

3

DEMANDE AUPRÈS DU CRC

Demande de permission de mise en place d'une installation de couverture RENITA à l'intérieur de bâtiments ou de certification de la dispense d'en réaliser une.

CRC fournira une approbation après réception de la demande REN30 avec les annexes requises.

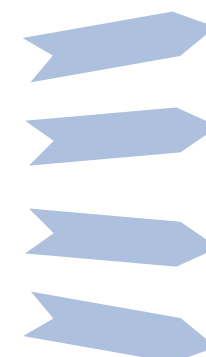
Formulaires sur
<https://renita.public.lu/>



DEMANDE RENITA
INHOUSE [REN30]



DÉCISION
SERVICE
CRS



APPROBATION
RENITA INHOUSE [REN34]

DMO

TMO-14

TMO-16

CERTIFICAT

Une installation TMO-I6 est obligatoire si le bâtiment est situé dans une des zones **RENITA URBAN INHOUSE**, notamment la ville de Luxembourg et la ville d'Esch-sur-Alzette, et si le besoin du CGDIS >2 canaux est applicable.



4

RECETTE DU SYSTÈME D'AMPLIFICATION

La demande de recette [REN40] doit être introduite après l'achèvement de la mise en place du système d'amplification et au mieux lorsque les travaux de construction et d'aménagement du bâtiment sont terminés ou sur le point de l'être.

Après la recette RENITA passée avec succès, le Service compétent du Ministère émettra dans les meilleurs délais une **autorisation d'opération [REN54]**.

Un certificat de conformité RENITA Inhouse [REN44] sera remis après vérification du dossier en attendant l'autorisation d'opération [REN54].



Le résumé des étapes :



Réseau National Intégré de radiocommunication pour
les services de sécurité et de secours luxembourgeois

- 1 CRITÈRES (POUR QUI?)**
- 2 BESOIN DU CGDIS**
- 3 DEMANDE AUPRÈS DU CRC**
- 4 RECETTE DU SYSTÈME D'AMPLIFICATION**

POUR EN SAVOIR PLUS

Mémento pour la couverture RENITA à l'intérieur de bâtiments

renita.public.lu



CONTACT

Service connectivités radio critiques

renita.inhouse@smc.etat.lu

Tél. 247-87290

Ministère d'État

Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réseau national intégré
de radiocommunication